

Rapport de constat de mortalité Parc éolien de Bernagues

Contexte

Un cadavre d'Aigle royal a été découvert dans le cadre du suivi mortalité du parc éolien de Bernagues, lundi 16/01/23 matin. Ce suivi est réalisé toute l'année, à hauteur de 87 jours par an. L'individu retrouvé au pied de la machine E2 était bagué et équipé d'une balise GPS.

Le cadavre a été pris en charge par le bureau d'études Altifaune qui l'a découvert pour transport, analyse et conservation. L'exploitant éolien a communiqué la découverte à l'ICPE le jour même vers 15h. Une fiche de mortalité rédigée par Altifaune a été transmise à la DREAL le mercredi 18/01 à 10h avec les premiers éléments d'analyse (notamment les radiographies réalisées en cabinet vétérinaire). Le cadavre a ensuite été récupéré, le lundi 23/01/23 par M. Jacot de l'OFB pour approfondir les analyses.

Le jour de la découverte (le 16/01/23), le prestataire du système de détection (Sens Of Life) a téléchargé les images de l'éolienne concernée. La recherche s'est tout d'abord focalisée sur la veille et le jour de la découverte, journées envisagées pour une potentielle collision. En effet, les éléments de terrain (absence de rigidité cadavérique et sang frais) font penser à une mortalité récente. Aucune collision n'a pourtant été retrouvée sur les images. La recherche de données a alors été élargie à la semaine précédant la découverte (entre deux passages du suivi mortalité, chaque lundi en hiver).

M. Itty, propriétaire des données GPS, a été contacté et il a transmis à Valeco le 18/01/2023 la date et l'heure de l'immobilisation de l'Aigle au pied d'une machine. La collision daterait du 10/01 autour de 17h17, heure locale (soit 6 jours avant la découverte du cadavre).

Première analyse des données SDA

Au moment de la collision présumée, la visibilité était maximale et le SDA était disponible : toutes ses composantes de détection et les fonctions de traçabilité étaient opérationnelles. Un empilement d'images lors de la collision est disponible à l'annexe 1.

L'oiseau a cerclé au-dessus du vallon du Sourlan et a pris une ascendance à distance du parc. Cette trajectoire est détectée par le SDA et un ordre d'arrêt est donné à l'éolienne qui l'exécute. L'oiseau semble ensuite rentrer en collision avec la partie supérieure du rotor de la machine E2 (Annexe 1).

Mesures d'urgence

Dès la découverte du cadavre et pour la durée des premières d'analyses, le parc a été mis à l'arrêt.

Fonctionnement nocturne

Il est possible de conclure à la non nécessité d'un arrêt nocturne du parc. Une note (note sur la mortalité brute, Altifaune, Annexe 2) souligne l'absence totale d'impact du parc éolien sur la faune nocturne en présence du bridage en faveur des chiroptères en 2022. Un fonctionnement du parc la nuit, dans les mêmes condition, est donc à reconduire.

Tableau 1 : scénario de bridage en faveur des chiroptères sur le parc éolien de Bernagues en 2022 et 2023

Eoliennes concernées	Période annuelle	Plage horaire	Vent (m/s) <	Température (°C) >
Toutes (7)	01/03 au 15/06 16/06 au 14/08 15/08 au 31/10	30min av.HC à 30min ap.HL	< 8m/s	> 8°C > 10°C > 8°C

Fonctionnement diurne

L'arrêt est maintenu dans les 45 jours post-découverte de la mortalité, le temps de l'analyse approfondie.

Eléments qui seront fournis dans le rapport suivant :

- Images compilées du système de détection sur la journée de la mortalité ;
- Analyse approfondie de la réponse du système ProBird et du parc éolien ;
- Rapport d'autopsie, à réception ;
- Analyse de données GPS, si les éléments ont été transmis à l'exploitant éolien suite à la demande auprès de l'OFB ;
- Toute autre pièce à disposition de Valeco permettant d'éclairer les conditions de l'incident ;
- Une fiche au format BARPI.

Annexe 1 :

Images issues du système ProBird le 10/01/23. Vue de l'éolienne 2 depuis la Caméra E1-N-12.



17h11min 50 sec



17h12min52sec



17h13min22sec



17h13h32sec



17h13min32sec



17h13min42sec